AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1649
FR0010428771-FS0828

19 septembre 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 septembre 2019, complété par un courrier reçu le 19 septembre, la société IDG European Sports Investment Limited[1] (Flat/RM 5505 55/F The Center 99 Queen's Road Central Hong-Kong) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 30 juin 2019, le seuil de 25% des droits de vote de la société OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE et détenir, à cette date, 11 627 153 actions OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE représentant 23 254 306 droits de vote, soit 19,99% du capital et 24,63% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre de droits de vote de la société OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE.

Le déclarant a précisé détenir, au 18 septembre 2019, 11 627 153 actions OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE représentant 23 254 306 droits de vote, soit 19,98% du capital et 24,63% des droits de vote de cette société[3].

Par ailleurs, le déclarant a précisé, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, détenir, au 30 juin 2019 et au 18 septembre 2019, 200 208 obligations subordonnées remboursables en actions nouvelles ou existantes (osranes), dont les caractéristiques figurent dans le prospectus d'émission[4].

———

[1] Contrôlée conjointement par IDG China Capital Fund III L.P., IDG CreditEase Premium Fund L.P. et IDG Magic V Fund L.P.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 58 177 169 actions représentant 94 412 505 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé de 58 196 071 actions représentant 94 406 407 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 16-543 du 23 novembre 2016 et communiqué diffusé par la société le 27 février 2017.